

Lettre de Claude Elsen à Jean Paulhan, 1955

Auteur : Elsen, Claude (1913-1975)

Voir la transcription de cet item

Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Citer cette page

Elsen, Claude (1913-1975), Lettre de Claude Elsen à Jean Paulhan, 1955, 1955.
Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX
OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site *HyperPaulhan*

Consulté le 24/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/16041>

Copier

Information sur la lettre

Date 1955

Destinataire Paulhan, Jean (1884-1968)

Langue Français

Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

Éditeur Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 20/01/2023 Dernière modification le 28/11/2025

samedi soir
[1955]

Mon cher Jean,

Oui, ces vacances furent
parfaites - mais la "tuile" du
retour ne permet guère d'en savou-
rer le souvenir...

Depuis que je vous ai
écrit, j'ai eu des précisions sur la
"cuse" Aniot-Dumont. En effet, cela
semble aller assez mal.

Ce que je voudrais au
moins obtenir (peut-être avec l'appui
de Roditi) c'est un préavis ou une
indemnité quelconque, de quoi il n'est
pas question, sous prétexte que je ne
touchais pas un salaire mais des
honoraires fixes (Toujours à cause
de ma nationalité et du fait que je
n'ai pas de carte de travail...) Puis,
éventuellement, que ledit Roditi
me confie par exemple l'une ou
l'autre traduction R. Centre de
vacances lunds, sauf erreur.

Inutile de vous dire que
je vous serais très reconnaissant
si vous pourriez me donner l'un ou
l'autre "tuyau" (du côté Gallimard,
Pauvert, que sais-je...). Car me voilà
avec un revenu mensuel (et précaire,

lui aussi) de 30.000 fr - sur lesquels je
suis tenu d'en envoyer 14.000 chaque
mois à mon ex-femme et ma fille,
sous peine d'ennuis judiciaires...

Pardonnez-moi de vous importuner
ainsi - mais la situation est assez
critique...

Très amicalement -

Paul